



348 rue Puech Villa – B.P. 7209  
34183 MONTPELLIER Cedex 04  
Tél : 09 77 40 06 90 (appel non surtaxé)  
Fax : 04 67 61 53 95

## CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE

### CONTRAT D'ADHESION

### REGIME FRAIS DE SANTE

Régime conventionnel : n° **CCN510100**

N° Entreprise : \_\_\_\_\_

Date d'effet retenue de l'adhésion : \_\_\_\_\_

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
Adresse du siège social : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Adresse de correspondance (si différente) : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_  
Date de création : \_\_\_\_\_ Forme juridique : \_\_\_\_\_  
Code NAF : \_\_\_\_\_ N° SIREN : \_\_\_\_\_  
Nature de l'activité : \_\_\_\_\_  
Effectif concerné à la date de l'adhésion : \_\_\_\_\_

#### > ADHESION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par \_\_\_\_\_  
agissant en qualité de \_\_\_\_\_ muni de tous les pouvoirs nécessaires <sup>(1)</sup>  
déclare adhérer, au profit de l'ensemble de ses salariés, auprès d'Humanis Prévoyance, en vue d'appliquer les  
dispositions du régime complémentaire santé instauré par l'accord du 5 juillet 2007 et ses avenants, tel que prévu  
par la Convention Collective Nationale des entreprises d'Architecture.

#### > ENGAGEMENT

Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant l'envoi du présent contrat d'adhésion (cachet de  
la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après signature par Humanis Prévoyance.

L'employeur déclare avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales du régime conventionnel  
référéncées «cg-architectes-santé-collectif » où figurent les garanties et les cotisations, ainsi que de la notice  
d'information « NI-architectes-santé-collective ».

L'entreprise  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature (et cachet)

HUMANIS PREVOYANCE  
Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Directeur  
Signature (et cachet)

1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut,  
par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un Kbis de moins  
de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association.